

qu'il ne s'agisse tout simplement de la manœuvre électorale dont j'ai parlé. Au reste, si le Saint-Siège ne juge pas opportun de donner suite aussitôt au projet d'instituer au Canada une délégation apostolique permanente, c'est sans doute qu'il tient tout d'abord à résoudre, à la juste satisfaction des catholiques canadiens, la question des écoles de Manitoba pleinement éclairée désormais et qui formera l'objet de l'Encyclique déjà annoncée.

On finira par savoir à quoi s'en tenir en haut lieu sur les méthodes employées par les chefs de l'école libérale dans notre pays. Quand on aura arraché les masques et mis à nu les caractères, il sera facile de faire, du commun accord des gens de bien, la part de responsabilité qui revient à chacun dans la crise religieuse que nous traversons.

---

Le projet de loi de l'Instruction publique a été voté en deuxième lecture à Québec. La chambre, à une majorité de 25 voix sur 63 votants, a approuvé le principe de cette déplorable législation. Le débat, que l'on comptait devoir durer longtemps, s'est terminé *ex abrupto* par une bouffonnerie, voulue nous dit-on, du côté ministériel.

Le projet a été imposé par le gouvernement Marchand, au nom de la discipline de parti, dans une réunion plénière des partisans du cabinet. On sait aujourd'hui que plusieurs députés libéraux avaient menacé de faire faux bond au gouvernement sur cette question, et le premier ministre a un instant hésité à pousser cette législation. Mais on a pris le moyen, toujours le même et toujours infaillible malheureusement, de briser la résistance des récalcitrants en leur faisant d'insignifiantes concessions de détail qui n'enlèvent rien au caractère perfide et dangereux du projet de loi.

Il est intéressant de noter tout de même que cette création a été préalablement arrangée et décidée dans une réunion de parti pure et simple. Ce fait donne au projet de loi sa véritable portée et toutes les dénégations de tous les chefs et de tous les organes libéraux ne sauraient empêcher l'observateur le moins sagace de conclure qu'avec cette réforme, c'est la politique qui entre en tempête, avec son tourbillon d'embarras, d'injustices et de misères de toutes sortes, dans un domaine qui devrait lui rester interdit.

Nous aurons l'occasion de revenir sur tout cela. Il est impossible de savoir au juste si le projet de loi sera envoyé au Conseil Législatif à cette session-ci.

---